

**MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES A
DONNER A L'EVALUATION DES PERFORMANCES**

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI, 11 MARS 2015

OBJECTIF

Fournir au Comité permanent d'administration et des finances (CPAF) une opportunité de mettre à jour l'état actuel de la mise en œuvre de chaque recommandation pertinente pour le CPAF issue du rapport du Comité d'évaluation des performances de la CTOI.

CONTEXTE

En réponse aux appels de la communauté internationale pour une révision de la performance des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP), la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI) a décidé en 2007 de mettre en œuvre un processus d'Évaluation des performances. La CTOI a formé un Comité d'évaluation des performances, composé d'un expert juridique indépendant, d'un expert scientifique indépendant, de six membres de la CTOI et d'un observateur d'une organisation non gouvernementale, qui a rendu son rapport à la Commission en janvier 2009. L'évaluation par ce comité a été fondée sur les critères élaborés à la suite d'une réunion conjointe des ORGP thonières en 2007 à Kobe, au Japon, et s'est concentrée sur les questions suivantes :

- Adéquation de l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) aux principes actuels de gestion des pêches,
- Cohérence entre les avis scientifiques et les mesures de conservation et de gestion adoptées,
- Efficacité des mesures de contrôle établies par la CTOI et
- Efficacité et transparence de la gestion financière et administrative.

En 2009, le Comité d'Évaluation des Performances de la CTOI a publié un rapport de 75 recommandations pour améliorer le fonctionnement de la CTOI. ([Anon 2009](#)).

DISCUSSION

Lors de la 18^e Session de la Commission qui s'est tenue en mai 2014, les membres ont noté l'état d'avancement de chaque recommandation découlant du rapport du Comité d'Évaluation des performances. La Commission a convenu que chacun des Comités devrait procéder à une évaluation exhaustive de l'état et de la priorité de chacune des recommandations issues de l'Évaluation des performances, et qu'un document mis à jour serait fourni à la Commission lors de sa prochaine session. Les recommandations concernant le CPAF sont fournies en Appendice A, pour examen.

RECOMMANDATIONS

Il conviendra que le Comité permanent d'administration et des finances :

- 1) **PRENNE CONNAISSANCE** du document IOTC–2015–SCAF12–06 qui détaille l'état de chaque recommandation issue de l'Évaluation des performances pertinente pour le CPAF, comme convenu lors de la 18^e Session de la Commission, les sections mises à jour pour 2014 étant indiquées en suivi des modifications dans l'Appendice A.
- 2) **EXAMINE** et **METTE À JOUR** le tableau d'avancement en y incluant un plan de travail avec des échéances et des priorités pour chacune des recommandations pertinentes pour le travail du CPAF, et ce pour examen par la Commission.

APPENDICES

Appendice A : CPAF : Mise à jour sur les progrès concernant la Résolution 09/01 – sur les suites à donner à l'Évaluation des performances.

APPENDICE A

CPAF : MISE A JOUR SUR LES PROGRES CONCERNANT LA RESOLUTION 09/01 – SUR LES SUITES A DONNER A L'ÉVALUATION DES PERFORMANCES

(NOTE : NUMEROTATION ET RECOMMANDATIONS SELON L'ANNEXE I DE LA RESOLUTION 09/01)

CONSERVATION ET GESTION	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Collecte et partage des données				
11. Il faudrait fournir un soutien au renforcement des capacités aux États en développement, par le biais de financements par la Commission d'activités visant à améliorer la capacité des CPC en développement à collecter, traiter et déclarer leurs données, selon les besoins de la Commission.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	<p>En cours : En 2010, la Commission a alloué 400 000 USD pour une série de projets en relation avec le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et la déclaration des données.</p> <p>La Commission a alloué 60 000 USD pour le renforcement des capacités dans son budget 2011, 78 000 USD en 2012 et 80 000 USD en 2013. De nouvelles augmentations ont été proposées pour les budgets 2014 et 2015.</p> <p>Un atelier de travail a été organisé en 2011, à Chennai, Inde, avec la participation de représentants de plusieurs CPC.</p> <p><u>Ces dernières années, de nombreuses activités de renforcement des capacités ont été conduites par le Secrétariat de la CTOI ou en collaboration avec d'autres institutions (par exemple le projet CTOI-OFCE, COI-Smartfish, BOBLME, des CPC...). Un résumé des activités en cours peut être consulté sur le site de la CTOI :</u></p> <p>http://iotc.org/fr/apropos/renforcement-des-capacités</p> <p>D'autres sources et accords de coopération continueront (par exemple le projet CTOI-OFCE, les CPC...) ou pourraient être disponible dans le futur.</p>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
15 La capacité du Secrétariat en matière de diffusion et de qualité des données devra être améliorée, y compris pas le biais du recrutement d'un statisticien des pêches.	<i>Comité permanent d'administration et des finances via Comité scientifique Commission</i>	<p>Partiellement achevé et en cours : Le poste d'Analyste des données a été transformé en Statisticien des pêches pour rejoindre la section Données du Secrétariat. Le poste a été pourvu en septembre 2012.</p> <p>De nouveaux efforts continuent à être réalisés pour améliorer la dissémination, y compris par le biais d'un atlas en ligne, prévu pour 2014-2015 qui sera lancé début 2015, accompagné d'une amélioration globale des outils de dissémination des jeux de données de la CTOI via le site web.</p>	Les besoins en personnel devront être évalués annuellement lors des réunions de la CTOI.	Moyenne
19 Il faudrait renforcer la capacité du Secrétariat à apporter un soutien aux États	<i>Commission Comité permanent</i>	En cours : la résolution 10/05 prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute

membres en développement.	<i>d'administration et des finances</i>	en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. En 2012, 2013 et 2014 des fonds pour le renforcement des capacités ont été fournis et utilisés dans des ateliers, pour renforcer la compréhension du processus de la CTOI par des officiels des pays Membres. Le Secrétariat a également directement et indirectement collaboré avec d'autres initiatives régionales telles que l'UE, BOBLME, l'OFCE, la SWIOFC <u>et le projet COI-Smartfish financé par l'UE. En 2014, un atelier régional a été organisé en collaboration avec le projet COI-Smartfish pour améliorer les niveaux d'application des États côtiers, en particulier en termes de collecte et de déclaration des données des pêches à la CTOI, le SWIOFP, ACP II et la COI.</u>		
Qualité et fourniture des avis scientifiques				
26 Les ressources du Secrétariat de la CTOI devraient être augmentées. Même si des progrès seront réalisés avec le recrutement d'un expert en évaluation des stocks, le recrutement de nouveaux cadres sera nécessaire.	<i>Comité permanent d'administration et des finances, sur avis des Comités et de la Commission</i>	En cours : le Secrétariat <u>a recruté un Chargé des pêches (science) en 2014, comme demandé par le Comité scientifique et la Commission, proposera un budget pour 2014 et 2015 qui inclura des ressources additionnelles pour les projets demandés par le Comité scientifique et la Commission.</u>	Revue annuelle lors des réunions de la CTOI.	Haute
31 Un fond spécial devrait être créé pour soutenir la participation des scientifiques des États en développement.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé : un fonds de participation aux réunions a été créé par le biais de la Résolution 10/05 <u>et maintenant intégré dans le Règlement intérieur de la CTOI (2014). Cette résolutionLe règlement intérieur</u> prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux travaux de la Commission, du Comité scientifique et des GT. <u>Le budget approuvé pour le FPR en 2014 et 2015 est de 60 000 \$. En sus de ce montant, les membres ont décidé durant S18 d'allouer au budget du FPR les futures économies réalisées sur la ligne Amélioration du recouvrement des dépenses (ICRU). La FAO a annoncé une réduction des coûts liés à l'ICRU en 2014 et 66 989 \$ ont été ainsi ajoutés au budget du FPR pour 2014 et 2015 (pour un budget total de 126 989 \$). Les membres ont décidé que la contribution au FPR serait financée par le biais du budget régulier (contributions des membres). Le budget 2016 inclut le montant total requis pour financer la participation des scientifiques aux réunions de la CTOI.</u>	Revue annuelle lors des réunions du CPAF et de la Commission. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S198	Haute

COOPERATION INTERNATIONALE	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Besoins spécifiques des États en développement				
74 Un fonds spécifique permettant de soutenir le renforcement des capacités devrait être mis en place.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 <u>et maintenant intégré au Règlement intérieur de la CTOI (2014)</u> (cf. 19 et 31) et nécessite des contributions financières. Des fonds additionnels pour le renforcement des capacités ont été fournis en 2012, et 2013, <u>2014 et 2015</u> et proposés pour les budgets 201 <u>6</u> 4 et 201 <u>7</u> 5. Voir aussi para. 11 ci-dessus.	La S198 devra considérer les lignes budgétaires proposées pour le renforcement des capacités.	Haute.
Participation				
76 Un soutien financier est nécessaire, en particulier pour la participation des pays en développement aux activités scientifiques.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i>	Partiellement achevé & en cours : Un Fonds de participation aux réunions a été créé par la Résolution 10/05 <u>et maintenant intégré au Règlement intérieur de la CTOI (2014)</u> . Cette résolution <u>Le règlement intérieur</u> prévoit un mécanisme de soutien financier pour faciliter la participation et/ou la contribution de scientifiques et de représentants des CPC de la CTOI qui sont des états en développement aux réunions de la CTOI. Le fonds est abondé, dans un premier temps, par des reliquats budgétaires, mais aucun mécanisme de financement à long terme n'a été décidé <u>à long terme, par le biais des contributions des membres.</u>	Annuellement pour chaque réunion de la CTOI. Une procédure pour allouer des fonds au MPF devra être élaborée et présentée lors de la S18 par une CPC	Haute
QUESTIONS FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES	RESPONSABILITE	MISE A JOUR/ÉTAT	PLAN DE TRAVAIL/ÉCHEANCE	PRIORITE
Financement des activités de l'ORGP - Efficacité et coûts				
78 L'Accord portant création de la CTOI ainsi que les règles de gestion devraient être amendés afin d'accroître le contrôle par les membres, comme par le Secrétariat, de l'ensemble des éléments du budget, y compris les coûts de personnel. Cela permettrait également d'augmenter la transparence.	<i>Comité permanent d'administration et des finances</i> <i>Commission et membres</i>	En suspens. Voir Recommandations 1 et 2.		Haute
81 L'audit financier externe devrait être mis en œuvre aussi vite que possible et	<i>Comité permanent d'administration et des</i>	En suspens.		

se concentrer sur le fait de savoir si la CTOI gère efficacement ses ressources humaines et financières, y compris celles du Secrétariat.	<i>finances</i> <i>Commission</i>			
---	--------------------------------------	--	--	--